



# SERVICE ANIMATION ENFANCE ET JEUNESSE LE BIGNON

## - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT -

Le service animation enfance et jeunesse de la commune du Bignon est sous la responsabilité du Maire. Dans le cadre d'un marché public, il est organisé par un prestataire (non connu à ce jour).

Les différentes structures (hormis le temps méridien) sont déclarées auprès des services départementaux de la Cohésion Sociale, ce qui implique le respect des normes et réglementations en vigueur, tant au niveau pédagogique et sanitaire que de la sécurité.

### 1 – Présentation générale

Différentes structures d'animation sont ouvertes tout au long de l'année avec des fonctionnements qui varient selon les périodes et/ou les tranches d'âge accueillies, pour les enfants et les jeunes de la commune :

- Un accueil périscolaire ouvert aux enfants scolarisés sur la commune, les matins et soirs des jours d'école ;
- Un accueil de loisirs ouvert le mercredi lors des périodes scolaires pour les enfants de 3 à 11 ans ;
- Un accueil de loisirs ouvert du lundi au vendredi durant les semaines de vacances scolaires pour les enfants de 3 à 11 ans ;
- Une structure d'animation jeunesse ouverte les mercredis et samedis après-midi et vendredis en soirées, durant les périodes scolaires et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Les horaires et informations spécifiques sont détaillés dans chacune des fiches structures ci-après.

### 2 – Encadrement

L'animation des enfants est assurée par une équipe de professionnels du prestataire LLO ainsi que d'animateurs communaux. Durant la période des vacances scolaires, le prestataire LLO embauche également des animateurs vacataires pour compléter l'équipe sur l'accueil de loisirs et l'animation jeunesse. Les animateurs sont d'une manière générale diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur), ou d'un CAP petite enfance. Selon les structures et les périodes, il est possible d'accueillir des animateurs stagiaires ou en cours de formation BAFA. De plus, des stagiaires « découverte » ou en formation professionnelle peuvent être présents tout au long de l'année.

L'ensemble de cette équipe est encadré par le coordinateur enfance jeunesse mais également par les directeurs des accueils, chacun possédant un diplôme professionnel de l'animation permettant de diriger une structure.

**Chacun des membres de l'équipe est déclaré auprès des services de la Cohésion Sociale, un contrôle automatique des casiers judiciaires y étant effectué.**

### 3 – Modalités d'inscription

Les inscriptions fonctionnent par année scolaire. **Pour valider l'inscription de l'enfant ou du jeune, aux services d'animation enfance et jeunesse, il faudra remettre en mairie auprès de Mme GAY Véronique :**

- la fiche individuelle de renseignements et valider toutes les autorisations au dos de celle-ci ;
- la fiche sanitaire de liaison (document CERFA) à mettre sous enveloppe

### 4 – Règles de vie

Les règles de vie sont établies avec les enfants ou les jeunes et les animateurs en fonction de règles négociables et non négociables. En cas de manquement, l'animateur et/ou le directeur rappellera les règles, puis en cas de récidive, les parents seront avertis et l'enfant pourra être exclu de la structure de manière temporaire ou définitive (selon la gravité des faits). Si ces problèmes ont lieu durant un séjour, et/ou si la sécurité du groupe est mise en danger par ses comportements, l'enfant sera rapatrié à son domicile **aux frais des parents**.

## 5 – Arrivées / départs

→ Lors des arrivées sur les structures enfance, les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur du bâtiment où ils seront accueillis et pris en charge par un animateur.

→ Pour les départs, seules les personnes autorisées peuvent venir récupérer les enfants. Si vous souhaitez laisser votre enfant ou votre jeune partir seul (CP minimum), il faut l'indiquer au dos de la fiche annuelle de renseignements avec toutes les autorisations.

## 6 - Traitements médicaux

Si votre enfant suit un traitement médical ponctuel, vous devrez fournir à l'équipe d'animation les médicaments accompagnés de l'ordonnance. Cette obligation reste la même en cas de traitement médical permanent (type Ventoline). En cas d'allergies alimentaires, n'oubliez pas de les préciser sur la fiche sanitaire et de les rappeler aux animateurs.

**Si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place, merci de bien vouloir en fournir une copie, à joindre à la fiche sanitaire lors de l'inscription.**

## 7 – Objets personnels

Il est déconseillé aux enfants ou aux jeunes d'apporter des objets personnels tels que console de jeux, cartes ou autres jeux. Dans tous les cas, leur utilisation ne sera pas autorisée durant les temps d'activités et restera sous la responsabilité de l'enfant ; le prestataire LLO et la commune du Bignon se dégagent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 8 – Tarification

**La tarification des différents services (sauf restauration) est fonction d'un taux d'effort appliqué à votre quotient familial (chaque famille bénéficie ainsi d'une tarification adaptée à ses ressources), avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 2500.**

→ Les QF seront vérifiés sur le portail familles CAF 2 fois par an (janvier et septembre) afin de réajuster si nécessaire.

→ En cas de changement de situation familiale (naissance, décès, séparation, ...), les parents devront faire le nécessaire auprès des services de la CAF et une fois le QF modifié, il faudra en aviser les services de la Mairie qui le mettront en place pour la facturation suivante (pas de rétroactivité).

→ Pour les familles dont le QF n'est pas connu, il sera appliqué le taux d'effort à partir du QF plafond jusqu'à ce que les familles fassent les démarches auprès de la CAF pour obtenir le calcul de leur QF.

## 9 Facturation

Les factures sont calculées en Mairie puis transmises au Service de Gestion Comptable de Pornic qui vous les adresse autour du 10 de chaque mois par courrier. Le règlement est exigé entre le 7 et le 9 du mois suivant, par prélèvement, par PayFiP par chèque ou en numéraires chez un buraliste ou partenaire agréé.

**Pour les familles rencontrant des difficultés financières, l'espace départemental des solidarités d'Aigrefeuille sur Maine est à votre disposition pour toute demande (tél : 02 40 06 62 32 ; mail : eds.aigrefeuillesurmaine@loire-atlanique.fr) ou le Centre Communal d'Action Sociale du Bignon (Responsable Mme CORBREJAUD : 02 40 78 19 76)**

# ANIMATION JEUNESSE

## 1 – Ouvertures

L'espace jeunes est ouvert toute l'année en période scolaire et durant les périodes de vacances scolaires (sauf 2 semaines début août et 1 semaine à Noël). Il se situe au Pôle Enfance Jeunesse, rue des Séquoias.

Périodes	Type d'accueil	Jours et Heures d'ouverture
<b>Périodes scolaires</b>	Accès libre <b>11-17 ans</b>	→ Mercredi et samedi de 14h00 à 18h00
	Activités 11-13 ans	→ Mercredi de 14h00 à 16h00
	Soirées <b>14-17 ans</b>	→ Vendredi de 19h00 à 22h00
<b>Vacances scolaires</b>	Accès libre <b>11-17 ans</b>	→ Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00
	Activités <b>11-13 et 14-17 ans</b>	→ Du lundi au vendredi horaires variables en fonction du programme

## 2 – Jeunes accueillis

Les jeunes sont accueillis à partir **de leur fin d'année de CM2**, soit environ 11 ans, et jusqu'à l'année de leurs 18 ans. L'année de leurs 14 ans, les jeunes ont la possibilité de choisir les activités entre 11-13 ou 14-17 ans.

## 3 – Repas

Lors des sorties à la journée, chaque jeune devra prévoir son pique-nique (sauf mention contraire sur le programme d'animations). Dans ce cas, il faudra veiller à prévoir un repas équilibré et adapté aux conditions météorologiques (éviter la mayonnaise et les œufs par temps chaud), et prévoir un sac de transport adapté (isotherme ou sac avec glaçons...). **Dans tous les cas, les pique-niques apportés par les jeunes restent de votre responsabilité tant au niveau de l'équilibre alimentaire que de leur conservation.**

Lors de certaines journées, la structure peut proposer de prendre le repas au restaurant scolaire. Dans ce cas la tarification de repas occasionnelle est appliquée.

## 4 – Inscriptions aux activités

Au minimum 2 semaines avant le début de chaque période de vacances (sauf pour l'été où le délai est d'1 mois), le programme d'animations est disponible et peut être retiré à l'espace jeunes, en mairie ou téléchargé sur le site internet du prestataire. Les inscriptions aux activités se font sur les heures d'ouverture de l'espace jeunes, directement auprès du directeur ou d'un animateur ; aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone. S'ils choisissent de participer à des sorties, ils devront aussi s'inscrire à des activités sur site afin que la demande puisse être prise en compte. Les premiers jeunes inscrits seront toutefois prioritaires dans leurs premiers choix. Afin de vérifier si les jeunes ont été retenus pour les sorties, les listes seront affichées à l'espace jeunes avec les informations utiles.

## 5 – Participation financière des familles (délibération municipale du 15/05/2023)

Par délibération du Conseil Municipal une cotisation annuelle de **5,00€** est demandée aux jeunes et sera facturée lors des premières activités pratiquées. Elle est valable du 01 septembre au 31 août.

La facturation aux familles sera effectuée par activité sur la base des **réservations**. Les activités sont réparties en 7 groupes selon leurs coûts. Chaque groupe est évalué en nombre de points. Le tarif est calculé à partir d'un taux d'effort (voir ci-dessous) appliqué à votre quotient familial et au nombre de point de l'activité.

	Activité	Séjour (Journée)
Taux d'effort - jeunes de la commune	<b>0,083%</b>	<b>1,96%</b>
Taux d'effort - jeunes Hors commune	<b>0,109%</b>	<b>2,17%</b>

Les activités sont réparties en 7 groupes selon leurs coûts :

	Exemples d'activités	NB points	Plancher et plafond des tarifs jeunes de la commune
Activités Groupe A	Jeux société ; tournois ; ...	2	De 0.65€ à 4.14€
Activités Groupe B	Soirées...	4	De 1,32€ à 8.28€
Activités Groupe C	Sortie plage ; FCN ...	7	De 2.31€ à 14.49€
Activités Groupe D	Bowling ; lasergame ; patinoire, ...	10	De 3.304€ à 20.70€
Activités Groupe E	Karting ; accrobranches ; océanile	17	De 5.11€ à 35.19€
Activités Groupe F	Futuroscope ; paintball	24	De 7.92€ à 49.68€
Activités Groupe G	Disney...	45	De 14.85€ à 93.15€

## 6 – Gestion des absences

Toute inscription **reste due** sauf si la place libérée a pu être remplacée ou sauf si l'absence est justifiée par un certificat médical (à déposer au bureau de l'espace jeunes **dans la semaine**).

### RAPPEL DES COORDONNÉES DES STRUCTURES

Structures	Coordonnées
<b>Coordination Enfance Jeunesse</b>	02 40 78 14 56
<b>Accueil périscolaire et accueil de loisirs mercredis et vacances</b>	<a href="mailto:enfance@mairielebignon.fr">enfance@mairielebignon.fr</a>
<b>Animation jeunesse</b>	<b>Florian MOISAN</b> 06 43 80 35 58 <a href="mailto:lebignon.jeunesse@leolagrange.org">lebignon.jeunesse@leolagrange.org</a>
<b>Mairie</b>	<b>Véronique GAY</b> 02 40 78 19 73 <a href="mailto:v.gay@mairielebignon.fr">v.gay@mairielebignon.fr</a>

Les bureaux de la coordination et des directions se situent dans les anciens locaux de La Poste :  
Service Animation Enfance Jeunesse / 3 place de La Poste – 44140 Le Bignon / Téléphone : 02 40 78 14 56